
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 13 MAI 2024

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR DES PROJETS DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME CONCERNANT LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES AGRANDISSEMENTS D'UN ÉTAGE DANS LA ZONE NUMÉRO CV-203-2 (P), AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

1. Adoption des projets de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 avril 2024, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 6-10-2 (2024) intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme concernant les îlots de chaleur urbains »
- Premier projet de règlement numéro 6-1-86 (2024) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre les agrandissements d'un étage dans la zone numéro CV-203-2 (P) »

2. Résumé du projet de règlement numéro 6-10-2 (2024)

Ce projet de règlement a pour objet de s'acquitter de l'obligation qui est faite à la municipalité d'identifier toute partie du territoire qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et de décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques. Le projet de règlement a aussi pour objet de permettre, dans l'aire d'affectation Centre-ville, les projets d'agrandissement comportant un seul étage.

3. Objet du premier projet de règlement numéro 6-1-86 (2024)

Ce premier projet de règlement a pour objet d'autoriser les projets d'agrandissement comportant un étage et une hauteur minimale de 4,8 mètres dans la zone numéro CV-203-2 (P) (voir plan ci-joint) alors que la norme de hauteur minimale actuelle est de deux étages et 9 mètres.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

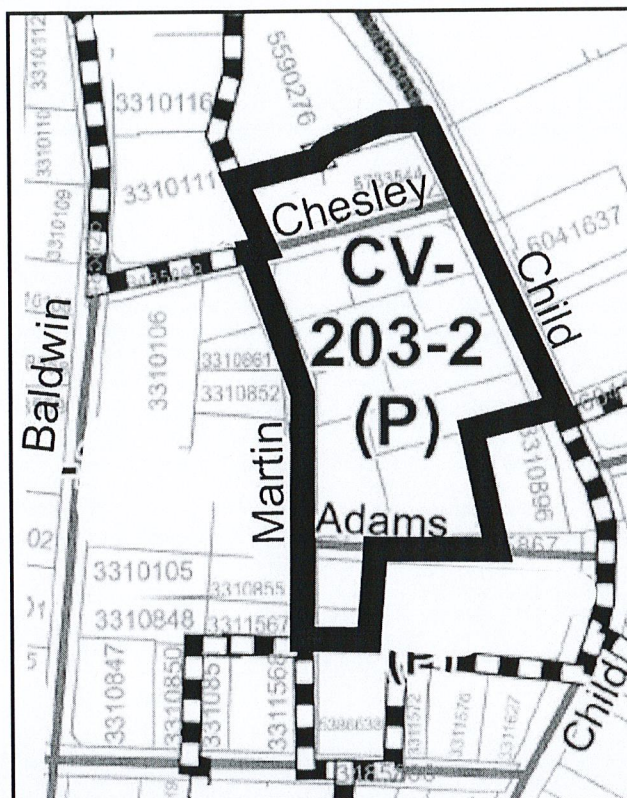
Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 10 avril 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 10 avril 2024.

Donné à Coaticook, ce 10 avril 2024.

La greffière,



Geneviève Dupras



4. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 13 mai 2024 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 150, rue Child à Coaticook**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

5. Consultation des projets de règlement

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (819) 849-2721 pour toute question ou information supplémentaire sur les projets de règlement.

DONNÉ à Coaticook ce 10^e jour du mois d'avril 2024.

La greffière,

Geneviève Dupras